

# CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES MCJES

## SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 juin 2026 à Cormeilles-en-Parisis

### Tétrathlon Benjamin(e)s le 7 juin

Ces championnats se déroulent conformément la réglementation des Championnats Nationaux d'Épreuves Combinées (cf. Règlement des Compétitions Nationales).

<b>PROGRAMME</b>	Tétrathlon	BEF - BEM
	Heptathlon	MIF - CAF – JUF – ESF – SEF
	Octathlon	MIM
	Décathlon	CAM – JUM – ESM – SEM

#### QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés pour chaque catégorie sera le suivant :

CAF	JUF/ESF/SEF	CAM	JUM/ESM/SEM
15	30	15	30

*Note : pour les JU/ES/SE : il y aura au moins 7 athlètes JU et 7 athlètes ES qualifiés. Dans le cas où le nombre de qualifiables serait inférieur à 7 pour l'une de ces catégories, la LIFA se réserve le droit de qualifier plus d'athlètes sur les autres catégories.*

La réunion de qualification se tiendra le mardi 26 mai 2026

La liste des qualifiables figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 27 mai 2026

Les clubs **devront confirmer la participation** de leurs athlètes avant le mardi 31 mai 2026 à 23h59. A l'issue de ce délai, la LIFA publiera **la liste des qualifiés définitifs** en fonction des athlètes confirmés et des quotas de qualification pour chaque épreuve le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2026.

**Attention, les athlètes ne sont plus qualifiés par défaut. Il conviendra désormais de confirmer la présence de vos athlètes.**

Performances prises en compte :

1/ Au bilan : Performances réalisées entre le 01 septembre 2025 et le 25 mai 2026 sur la base des performances minimum suivantes :

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
3000 pts	3000 pts	3200 pts	3200 pts	4600 pts	4000 pts	4000 pts	4500pts

2/ *les performances réalisées lors de la saison hivernale ou estivale 2025*

*Ces performances seront qualificatives sur la base du classement fédéral de l'athlète sur un Pentathlon ou un heptathlon ou sur un décathlon en 2025. Le tableau ci-après indique les minima de classement à prendre en compte pour pouvoir effectuer une demande d'engagement. Un formulaire d'engagement (disponible sur <https://www.lifa-athle.fr>) devra être rempli et expédié à la LIFA.*

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
R1	IR4	IR1	IR1	R1	IR4	IR1	IR1

3/ Pour toute autre demande, il est nécessaire de déposer une demande de qualification exceptionnelle (voir modalités page 4) qui doit être justifiée par le niveau sportif de l'athlète

4/ Demande d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Lundi 1er juin 2026 à 23h59.

**\*\*\*\*\* FORFAIT - Date limite mardi 2 juin 2026 à 23h59 \*\*\*\*\***

Tout forfait (non justifié) sera pénalisé selon le barème en vigueur

**CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVE COMBINÉES**  
**BENJAMINS U14/ MINIMES U16**  
**CORMEILLES-EN-PARISIS (95)**  
**SAMEDI 6 JUIN ET DIMANCHE 7 JUIN 2026**

**1 - ÉPREUVES**

- Minimes Garçons U16 : OCTATHLON  
1<sup>er</sup> jour : 100 m haies - poids - perche - javelot  
2<sup>e</sup> jour : 100 m - hauteur - disque - 1 000m
- Minimes Filles U16 : HEPTATHLON  
1<sup>er</sup> jour : 80m haies - hauteur - poids - 100m  
2<sup>e</sup> jour : longueur - javelot - 1 000m
- Benjamins U14 TETRATHLON  
50m haies - disque - hauteur - 1 000m
- Benjamines U14 : TETRATHLON  
50m haies - hauteur - javelot - 1 000m

**2. QUALIFICATIONS**

Date limite de réalisation des performances : lundi 25 mai 2026

La réunion de qualification se tiendra le mardi 26 mai 2026. Une liste d'athlètes qualifiables par catégorie sera publiée à partir du mercredi 27 mai 2026 sur le site internet <https://www.lifa-athle.fr/>.

Le nombre d'athlètes ainsi qualifié sera égal à :

- **16 pour les athlètes Minimes filles U16 et Minimes garçons U16.**
- **16 pour les athlètes Benjamins U14 et Benjamines U14.**

**\*Attention : les performances devront être réalisées dans les conditions réglementaires de compétition, cependant si les conditions n'ont pas pu être réalisées, il sera nécessaire de faire une demande de qualification exceptionnelle.**

**3- QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES**

Les athlètes dont le Comité Départemental n'organise pas de compétitions d'épreuves combinées pourront demander à être qualifiés. Un formulaire de demande de qualification spécifique devra être envoyé par mail à la LIFA à [hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org) pour le **lundi 25 mai 2026 11h59 au plus tard** en indiquant les performances réalisées sur l'ensemble des différentes épreuves (qui devront être réalisés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025)

Les formulaires sont en ligne sur le site internet de la LIFA :

<https://www.lifa-athle.fr/competitions/calendriers-formulaires-et-reglements>

**4 - CONFIRMATIONS**

Les clubs devront confirmer la participation de leurs athlètes sur le site internet <https://lifa.athle.fr/asp.net/espaces.engage/engage.aspx> avant le mardi 2 juin 2026 à 23h59.

**La liste définitive des qualifiés sera publiée le mercredi 3 juin 2026.**

Attention : tout forfait non justifié après la date limite de confirmation sera facturé par la ligue conformément à la circulaire financière.

**Les clubs devront fournir un officiel diplômé par groupe de 3 athlètes qualifiés.**

**Précision :** Challenge Minime d'Épreuves Combinées par équipes se déroule lors de la même compétition que les Championnats d'Île-de-France d'Épreuves-Combinées Benjamins Minimes et suit les mêmes horaires.

Inscriptions en plus des 16 athlètes individuels : limitation à 6 équipes maximum. Une équipe peut présenter 3 minimes masculins et 3 minimes féminines et 1 jeune juge licencié au club à condition que l'un d'entre eux au moins soit qualifié à titre individuel sur le championnat d'Île-de-France.

Sont comptabilisées pour chaque équipe

- Les 2 meilleures performances sur l'heptathlon en MIF et les 2 meilleures performances sur l'octathlon en MIM

Date limite de demande d'engagements le lundi 25 mai 2026 à 11h59 sur le formulaire en téléchargement sur le site de la ligue <http://lifa-athle.fr>